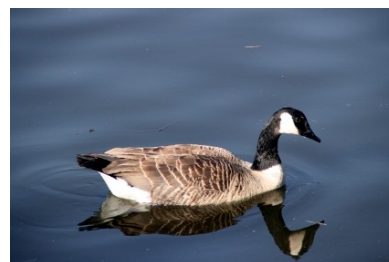




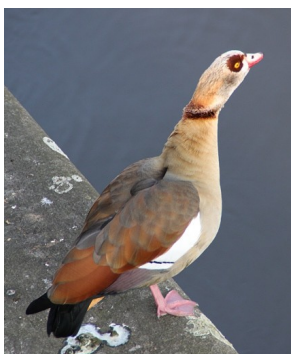
Promeneurs des bords de Meuse, ne nourrissez plus les oiseaux d'eau !

Qu'il est agréable d'aller lancer un peu de pain avec ses enfants aux oies et canards en bord de Meuse ... Cette pratique est pourtant **à proscrire sous peine de dégrader encore un peu plus l'environnement**. En plus du fait que tous ces

oiseaux d'eau n'ont absolument pas besoin d'être nourrit pour survivre en Meuse, certaines espèces, telles la bernache du Canada et l'ouette d'Egypte sont invasives. Ces deux dernières ont des populations qui ont énormément augmenté ces dernières années dans la vallée mosane. En juin 2011, la Haute-Meuse comptait jusqu'à 1700 bernaches du Canada et 220 ouettes d'Egypte. Ces espèces occasionnent de nombreux soucis pour l'environnement comme la destruction des milieux humides et de la végétation des berges. Elles menacent la biodiversité en entrant en compétition pour la nourriture et les lieux de nidification avec les autres espèces d'oiseaux (poule d'eau, foulque macroule, canard colvert, grèbe huppée...). Elles engendrent des nuisances à la société (dégâts aux pelouses et aux zones récréatives, dégâts dans les cultures, nombreux excréments sur le halage, agressivité envers les promeneurs, pollution des eaux stagnantes...).



Bernache du Canada



Oulette d'Egypte

Le nourrissage des oiseaux d'eau, bien que partant d'une bonne intention, n'est donc absolument pas recommandé. Il est d'ailleurs proscrié par la législation. En effet, **l'article 20 du règlement communal de police de la Commune d'Yvoir interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter sur l'espace public et dans les lieux publics toute matière quelconque destinée à la nourriture des animaux errants ou des pigeons, à l'exception des aliments destinés aux oiseaux en temps de gel.**

Si vous souhaitez contribuer à la protection des habitats et des espèces d'oiseaux d'eau indigènes à la vallée mosane, ne nourrissez donc aucun oiseau avec du pain, la nature locale vous en remerciera !

Une communication de l'asbl Contrat de rivière Haute-Meuse.
Pour plus d'information : www.crhm.be